

Note
d'Information
concernant le
Genre et les
Acquisitions durables
pour les Acquisitions
Financées par la Banque
Islamique de Développement

Juin 2019

La présente Note d'Information est formulée en complément aux Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et services connexes et aux Directives pour l'acquisition de Services de Consultants dans le cadre de Projets financés par la Banque Islamique de Développement, approuvées par le Conseil d'Administration de la Banque Islamique de Développement et publiées en 2018. Ce document peut être utilisé et reproduit à des fins non commerciales. Tout usage à caractère commercial, y compris et sans que la liste soit limitative, la revente, l'accès à titre onéreux, la redistribution ou tout usage dérivé tel que les traductions non officielles à partir de ce document est prohibé.

Pour obtenir des informations additionnelles relatives à ce document, veuillez contacter:

Project Procurement (PPR)

Office of the Vice-President, Country Programs

The Islamic Development Bank

P.O. Box 5925, Jeddah 21432

Kingdom of Saudi Arabia

ppr@isdb.org

www.isdb.org

Abréviations communes et termes définis

Des abréviations communes et des termes définis sont utilisés dans la présente Note d'Information. Les termes définis sont écrits en lettres majuscules.

Abréviations/terme	Définition/terminologie
Candidat	Une firme, un groupement ou un Consultant qui dépose un Dossier de Candidature en réponse à un appel à Pré-qualification ou préparation de Liste restreinte.
CA	Conseil d'Administration
Bénéficiaire	Le Bénéficiaire est le récipiendaire du Financement de Projet de la BIsD. Ce terme comprend toute entité engagée dans la mise en œuvre d'un projet financé par la BIsD pour le compte du Bénéficiaire.
Soumission	L'offre présentée par le Soumissionnaire en réponse à un Appel d'Offres, en vue de fournir les Biens, et/ou Travaux et/ou Services connexes demandés.
Soumissionnaire	L'Entreprise qui remet une Soumission en vue de fournir les Biens, et/ou Travaux et/ou Services connexes.
Plaignant	Un Plaignant est une Partie Concernée dans le processus de passation de marché qui présente un Recours relatif à la Procédure d'Acquisition.
Consultant	Une firme de Consultants ou un consultant individuel qui fournit des Services de Consultants. Le Consultant est indépendant du Bénéficiaire et de la BIsD.
Services de Consultants	Les Services de Consultants sont des prestations intellectuelles livrées par une firme de Consultants ou un consultant individuel. Ils consistent généralement en des prestations professionnelles, d'expertise ou de conseils. Les Services de Consultants sont régis par les <i>Directives de la BIsD pour l'acquisition de Services de Consultants dans le cadre de Projets financés par la BIsD</i> .
Fraude et Corruption	Les pratiques répréhensibles de corruption, de fraude, de collusion, de coercition et d'obstruction définies dans les <i>Directives pour la Lutte contre la Fraude et la Corruption</i> et dans les <i>Directives Anti-Corruption du Groupe de la BIsD pour la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les Projets Financés par la BIsD</i> .
Biens	Catégorie de marché incluant, par exemple, les consommables, les produits de base, matériels, machines, véhicules, denrées de base, matières premières, ou équipements industriels. Ce terme peut aussi comprendre les services connexes tels que le transport, l'assurance, l'installation des fournitures, la mise en service, la formation ou l'entretien initial.
IDH	Indice de Développement Humain

Abréviations/terme	Définition/terminologie
IPC	Indicateur de Performance Clé
BIsD	Banque Islamique de Développement
PM	Pays Membre
AON	Appel d'Offre National
Services autres que les Services de Consultants	Les services qui ne sont pas des Services de Consultants. Les services autres que les services de consultants font habituellement l'objet d'appels d'offres et de marchés en vue de l'exécution d'une production physique mesurable, et pour laquelle des normes de performance peuvent être clairement identifiées et appliquées. Des exemples de services autres que des services de consultants incluent les forages, la photographie aérienne, l'imagerie par satellite, la cartographie et autres opérations analogues.
OCI	Organisation de la Coopération Islamique
PAPFO	Plan d'Action pour la Promotion des Femmes de l'OCI
Pré-qualification	Le processus d'établissement d'une liste de candidats qualifiés, préalable à l'envoi d'une invitation à soumissionner lors de la passation de marché de Biens, Travaux et services connexes.
Acquisition	La fonction consistant à planifier et identifier le fournisseur de Biens, Travaux, Services physiques et/ou Services de Consultants afin de répondre aux objectifs définis.
Document de Passation de Marchés	Tout document formel émis par le Bénéficiaire en relation avec la passation d'un marché. Les documents de passations de marchés du Bénéficiaire sont fondés sur les dossiers types de la BIsD. Les Document de Passation de Marchés incluent l'un quelconque des documents ci-après émis par le Bénéficiaire : AGPM, ASPM, dossier de pré-qualification, DAO, DP et tout additif.
Directives relatives aux acquisitions dans le cadre de Projets	L'ensemble des deux Directives : « Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et services connexes dans le cadre de Projets financés par la Banque Islamique de Développement, septembre 2018 » et « Directives pour l'acquisition de Services de Consultants dans le cadre de Projets financés par la Banque Islamique de Développement, septembre 2018 ».
Proposition	Une offre présentée par un Proposant, en réponse à une Demande de Proposition en vue de fournir les Services de Consultants nécessaires.
Proposant	Un Bureau qui soumet une Proposition en vue de fournir les Services de Consultants nécessaires.
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DP	Demande de Propositions
EP	Entreprise Publique

Abréviations/terme	Définition/terminologie
DTPM	Documents Types de Passation de Marchés
Document Types de Passation de Marchés (DTPM)	Les documents types ou standards émis par la BIsD et destinés à l'usage du Bénéficiaire dans le cadre de projets financés par la BIsD. Ces documents incluent tout document standard émis par la BIsD, tels que par exemple : AGPM, ASPM, dossier de pré-qualification, LI, DAO, DP.
ODDs	Objectifs de Développement Durable
Travaux	Catégorie de marché englobant la construction, la réparation, la réhabilitation, la démolition, la restauration, l'entretien d'ouvrages de génie civil, et les services connexes tels que le transport, l'assurance, l'installation, la mise en service et la formation.
N.U.	Nations-Unies

Table des Matières

Section 1 - Introduction	1
2.1 Aperçu	1
Section 2. Durabilité	2
2.1 Aperçu	2
2.2 Aspect financier	3
2.3 Gestion de Risque	3
2.4 Culture de l'Organisation	3
2.5 Attentes des Parties prenantes	4
2.6 Attractivité	4
Section 3 – Acquisitions durables	5
3.1 Processus de Passation des Marchés	5
3.2 Considérations de Durabilité	5
Section 3 – Les Etapes des Acquisitions Durables.....	7
3.1 Identification	7
3.1.1 Evaluations environnementales et sociales	8
3.1.2 Importance relative.....	8
3.2 Analyse.....	8
3.2.1 Stratégie de Passation des Marchés	9
3.2.2 Evaluation stratégique	10
3.3 Exigences de Durabilité.....	10
3.3.1. Spécifications descriptives	11
3.3.2 Spécifications de performance	11
3.3.3 Normes de l'Industrie et Vérification.....	12
3.3.4 Labels écologiques et sociaux	13
3.4 Sélection des Fournisseurs et Attribution du Marché	14
3.4.1 Evaluation	14
3.4.2 Evaluation des Aspects autres que le prix	15
3.4.3 Outils d'évaluation des Coûts durant la vie économique	15
3.4.4 Attribution de Contrat	16
3.4.5 Indicateurs de Performance Clés (IPC).....	16
3.4.6 Les Incitatifs de Performance.....	16
3.5 Exécution du Contrat	17

3.5.1	Suivi de la Performance	17
3.5.2	Rapports	18
3.5.3	La Gestion de la Relation avec le Fournisseur.....	18
3.5.4	Réforme/élimination.....	18
3.6	Suivi du Contrat	19
Section 4 – Aspects Environnementaux, Sociaux, Hygiène et Sécurité (ESHS)		20
4.1	Aspects ESHS	20
4.2	Comprendre les Risques et Problèmes ESHS	20
4.3	Les Politiques du Bénéficiaire	21
Section 5 – Acquisitions Prenant le Genre en Compte.....		23
5.1	Introduction	23
5.2	Exemples de Politiques d’Egalité Hommes-Femmes	23
5.2.1	ONU Femmes - Acquisitions sensibles au Genre	23
5.2.2	Acquisitions sensibles au Genre: les Politiques du Changement.....	23
5.3	Politique de Promotion des Femmes	24
5.3.1	Etendue de la Politique	25
5.4	Le Cadre Réglementaire	25
5.5	Les Acquisitions sensibles au Genre:.....	28
Annexe I. Pays Membres de la BIsD		29

Section 1 - Introduction

2.1 Aperçu

La présente Note d'Information concerne les aspects d'Acquisitions durables, environnementaux, sociaux, d'hygiène et de sécurité et les normes de genre et s'adresse au personnel de la BIsD et des Bénéficiaires qui ont la responsabilité de mise en œuvre des Acquisitions financées par la BIsD. La Note fournit des informations pratiques sur la manière de faire et soutient les bonnes pratiques en matière d'Acquisitions durables, environnementaux, sociaux, d'hygiène et de sécurité et de normes de genre. Elle informe les utilisateurs sur la manière d'adopter des facteurs de durabilité dans les processus d'acquisition, ainsi que sur les moyens d'inciter les fournisseurs à proposer des produits et services plus durables. Le contenu de la présente Note d'Information n'est pas contraignant et est proposé seulement en tant qu'illustration de bonne pratique.

Section 2. Durabilité

2.1 Aperçu

La durabilité est le plus souvent définie comme satisfaisant les besoins présents sans compromettre la capacité des futures générations à satisfaire les leurs. Elle repose sur trois piliers principaux : l'économie, l'environnement et le social. On se réfère de manière informelle à ces trois piliers comme étant les personnes, la planète et les bénéfices.

Les acquisitions effectivement durables soutiennent le développement durable. Le développement durable a été défini comme suit :

“Le développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des futures générations à satisfaire leurs besoins propres.”

1987 Rapport de la Commission Brundtland

Les trois Piliers de la Durabilité		
		
Economie	Environnement	Social
Régénération économique Développement économique durable Marchés émergents Développement des PME Coûts de la vie économique utile Optimisation des Ressources Réduction de la pauvreté	Gestion des Ressources économiques Planification urbaine Réduction de CO2 Energies renouvelables Gestion de l'eau Agriculture durable Protection des écosystèmes Pollution et gestion des déchets	Droits humains Eau potable Sécurité alimentaire Salaire et protection du droit du travail Lutte contre le travail des enfants Commerce équitable Santé et sécurité Egalité hommes-femmes Mortalité infantile Vie saine et bien-être

La réalisation d'une acquisition durable est un processus qui incorpore la prise en compte d'aspects de durabilité tout au long du processus de passation de marché, en vue de maximiser l'OdR tout en servant les objectifs de développement du projet.

L'acquisition durable prend une approche tridimensionnelle au cycle du projet au lieu de l'approche traditionnelle focalisant sur l'économie. L'approche tridimensionnelle (économique, environnementale et sociale) n'implique pas que cela prenne trois fois plus de temps, ni que le résultat sera nécessairement plus coûteux.

En dehors des exigences définies par les autres règles de la BIsD (par ex. Règles environnementale et sociale), les solutions d'acquisition durable ne sont pas contraignantes. Le recours à ces solutions est à la discrétion du Bénéficiaire. Cela reconnaît que les pays formulent progressivement leurs règles au plan régional et au plan national qui les mènent vers la plus grande durabilité de leurs acquisitions. Cependant, la BIsD encourage les Bénéficiaires à envisager et recourir activement les principes d'acquisition durable, lorsque cela est approprié.

Il existe plusieurs motifs de justification des acquisitions durables comme détaillé ci-après.

2.2 Aspect financier

La réduction des coûts d'exploitation totaux résultant de l'acquisition de Biens, Travaux ou Services plus efficaces et durables qui :

- a) Développent les capacités du marché économique à fournir des solutions durables ;
- b) Accroissent la demande pour des solutions durables, ce qui accroît la compétition sur le marché économique ;
- c) Aspirer à des résultats innovants et plus durables ;
- d) Economisent des coûts sur le long terme, en prenant en compte les coûts totaux sur la durée de vie ; et
- e) Minimisent les coûts de réforme et les impacts durables des produits en fin de vie.

2.3 Gestion de Risque

Entreprendre la cartographie des menaces et opportunités de durabilité d'ordre économique, juridique, environnemental et social et élaborer une gestion de risque incluant des approches pour la gestion des risques identifiés.

2.4 Culture de l'Organisation

Démontrer la culture de l'organisation, ses valeurs et son éthique en conformité avec les règles applicables. Ceci peut inclure des règles d'acquisition durable qui soient en harmonie avec la stratégie globale du pays.

2.5 Attentes des Parties prenantes

Il est important de tenir compte des questions de responsabilité sociale et de durabilité. En dehors des exigences définies par les autres règles de la BIsD (par ex. Règles environnementale et sociale), il est possible de promouvoir ces idées en recourant à des approches d'acquisition durable.

2.6 Attractivité

La performance en termes de responsabilité sociale et de durabilité peut avoir un impact sur l'image du Bénéficiaire ou du projet, renforcer la compétition et procurer à l'entité un avantage compétitif renforcé. Le fait de mettre en œuvre des acquisitions durables est susceptible d'attirer d'autres investisseurs financiers, développer le marché du travail et attirer les meilleurs Soumissionnaires.

Section 3 – Acquisitions durables

3.1 Processus de Passation des Marchés

La présente Note d'Information explique comment les priorités de durabilité sont prises en compte et de quelle manière elles peuvent être traitées à chaque étape du processus de Passation des Marchés de la BIsD.

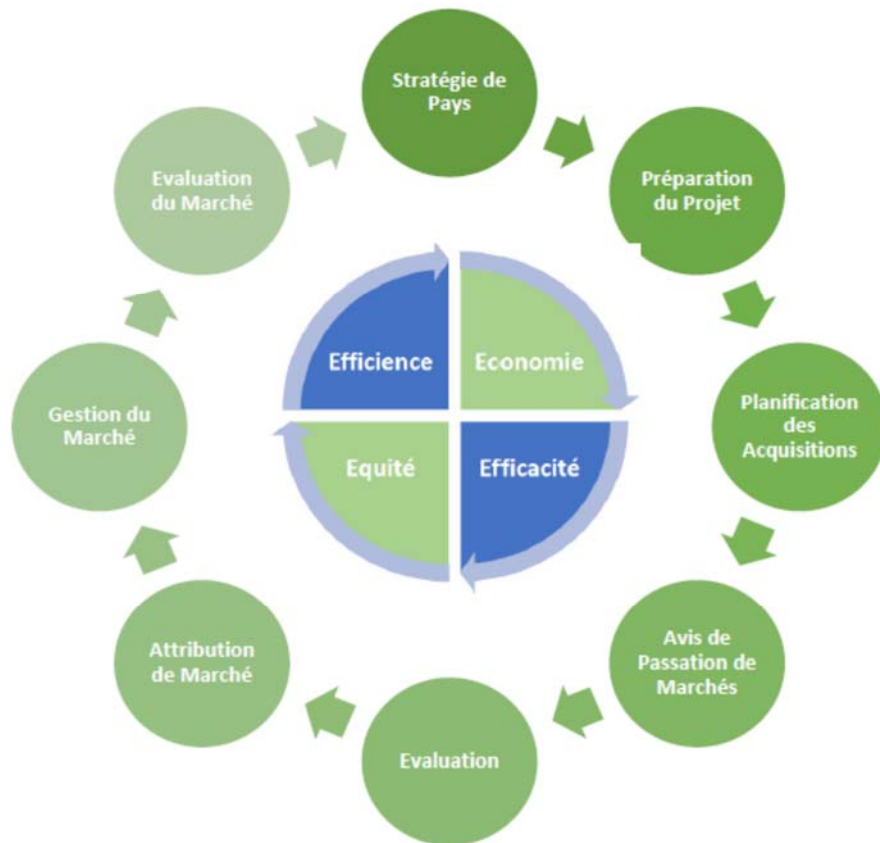


Schéma 1 – Le Cycle des Acquisitions de la BIsD

3.2 Considérations de Durabilité

Les considérations d'acquisition durable apparaissent à diverses étapes du processus de passation de marché. Il est essentiel de prendre les considérations de durabilité en compte dès le départ. Par exemple, la Stratégie de Pays et les Objectifs de Développement du Projet devraient comprendre l'identification de besoins et définir les résultats de développement attendus.

Afin de réaliser des acquisitions durables, il est fondamental de concevoir un processus de passation de marché adapté. Les opportunités de durabilité et les risques correspondants devraient être gérés tout au long du processus d’acquisition. Cependant l’évaluation, l’analyse et la stratégie de passation de marché, si demandé par la BIsD, devraient être proportionnées à la taille et à la complexité du marché à passer.

La Stratégie de Passation de Marché, si elle est demandée, et les autres évaluations pertinentes (telles que l’Evaluation Environnementale et Sociale) aident les acheteurs à identifier la Méthode de Sélection appropriée, les options d’Approche du Marché économique et les Dossiers Types de Passation de Marché (DTPM).

Section 3 – Les Etapes des Acquisitions Durables

3.1 Identification

La première étape d'une acquisition durable est l'identification des impacts et aspects importants que l'approche de passation des marchés devra prendre en compte. Pour qu'une approche soit réellement durable, elle devrait prendre en compte les trois piliers, c'est-à-dire l'économie, l'environnement et le social. Les opportunités et risques doivent être identifiés au niveau du projet. Après leur identification, un processus visant à les prioriser aide à jauger leur importance relative et leur pondération.

Les priorités en matière de durabilité peuvent résulter d'un nombre de sources, telles que :

- **Les politiques du Bénéficiaire en matière de durabilité économique, environnementale et sociale**
 - Les politiques du Bénéficiaire déjà en place devraient être prises en compte. Elles peuvent concerner le développement des PME, les marchés émergents, la durabilité en général ou des politiques spécifiques telles que l'égalité en terme d'emploi, les considérations de genre, les exigences d'hygiène et de sécurité, les normes d'émission des véhicules, l'emballage, la mise au rebut, etc. Cette analyse peut s'appuyer sur la Stratégie de Pays ou un Diagnostic Systématique de Pays qui fournit des enseignements en vue de chaque nouvelle Stratégie de Pays.
 - Ces exigences, telles que les normes de législation du travail, l'efficacité des ressources, ou l'hygiène et la sécurité communautaire sont systématiquement identifiées dans toute Evaluation environnementale et sociale.
- **Besoins et attentes de la communauté**
 - Les communautés font face à d'énormes défis du fait des évolutions de leurs ressources économiques, environnementales et sociales, souvent à cause de leur épuisement ou destruction. Les acquisitions durables leur offre une opportunité de prendre ces préoccupations en compte et d'opérer un rétablissement. Il est essentiel de comprendre le contexte local et les besoins et préoccupations communautaires afin de réaliser des acquisitions durables effectives.
- **Risques environnementaux survenant de manière naturelle**
 - Les conditions climatiques extrêmes et leurs impacts deviennent de plus en plus fréquents et ont un coût économique, environnemental et social significatif. La réalisation d'acquisitions durables présente une opportunité de répondre à ces préoccupations dans le cadre d'un projet d'acquisition. Par exemple, un entrepreneur peut présenter une méthode de réalisation décrivant comment il a évalué les risques associés au changement climatique, ce que sont ces risques potentiels et la manière dont ils seront gérés lors de l'exécution du contrat/projet. Cela peut viser à la réduction des risques de la chaîne logistique en réponse au

changement climatique connu ou anticipé en liaison avec les produits et/ou services faisant l'objet de l'acquisition.

- **Evaluations environnementales et sociales**
 - Les évaluations environnementales et sociales peuvent aider à identifier les priorités en matière de Durabilité.

3.1.1 Evaluations environnementales et sociales

L'évaluation environnementale et sociale permet de définir les responsabilités du Bénéficiaire dans l'évaluation, la gestion et le suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux à chaque étape du projet afin de produire les résultats environnementaux et sociaux visés.

Lors de l'évaluation, de la préparation et de la mise en œuvre du projet, le Bénéficiaire peut s'accorder avec la BIsD afin d'utiliser tout ou partie des cadres nationaux, environnementaux et sociaux du Bénéficiaire afin de prendre en compte les risques et les impacts du projet, à condition que cela permette au projet d'atteindre ses objectifs. L'évaluation environnementale et sociale devrait être en proportion des risques sur la durabilité et des impacts du projet. Elle devrait éclairer la conception du projet et servir à identifier des mesures d'atténuation et des actions visant à améliorer les prises de décision.

Le Bénéficiaire devrait gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux du projet tout au long du cycle et de manière systématique, en proportion à la nature et à l'échelle du projet et aux risques et impacts potentiels.

3.1.2 Importance relative

Il est utile d'évaluer l'importance relative de la durabilité au niveau du projet et en termes de priorités des acquisitions durables. Prendre en compte les facteurs ci-après lorsque l'on examine l'importance :

- Quelle est l'importance de la durabilité pour le Bénéficiaire et l'acheteur ?
- Quelle est la perspective d'amélioration en termes de résultats plus durables ?
- Le marché économique sera-t-il en mesure de répondre aux besoins de durabilité ?
- Les coûts anticipés de la solution durable seront-ils prohibitifs, neutres, ou conduiront-ils à des économies ?
- Quelles sont les paramètres de l'OdR globale dans cette acquisition ?

3.2 Analyse

La seconde étape de l'acquisition durable est focalisée sur la recherche et l'analyse du marché-fournisseur et ceci doit être inclus dans la Stratégie de Passation de Marché, si demandé par la BIsD. Elle traite du choix de l'approche et de la méthode de sélection appropriées, ainsi que du Dossier Type d'Appel d'Offres (DTAO) approprié.

Les besoins de Durabilité identifiés dans la première étape doivent être analysés et incorporés dans la conception et l'étendue du projet et dans la SPM le cas échéant. L'analyse aide le Bénéficiaire à formuler une approche à la passation de marché appropriée et une stratégie qui sous-tend l'obtention de résultats durables. Ceci doit être focalisé sur les actions qui généreront le plus d'avantages pour le Bénéficiaire, l'économie et la société tout en minimisant les dommages à l'environnement.

Si le Bénéficiaire décide d'inclure les acquisitions durables au projet, cela doit être fait dans la planification, car les tentatives d'appliquer les pratiques d'acquisitions durables tardivement risquent de limiter, de manière significative, la valeur et les chances de succès de résultats durables.

3.2.1 Stratégie de Passation des Marchés

L'évaluation de risque entreprise durant la phase d'identification des besoins doit être documentée dans le plan de gestion des risques, qui doit être inclus dans la Stratégie de Passation des Marchés, si requise par la BIsD. La gestion de risques doit comprendre les risques liés aux acquisitions durables en fonction de l'environnement opérationnel, des conditions du marché économique, des capacités de l'agence d'exécution, des chaînes logistiques et des capacités des fournisseurs.

Le Bénéficiaire doit s'assurer que l'évaluation des risques liés aux acquisitions durables est pertinente au projet spécifique. La probabilité et la sévérité de chaque risque doit être évaluée et un plan d'atténuation des risques doit être formulé et mis à jour durant la vie du projet.

Les actions stratégiques se rapportant à la durabilité doivent être incorporées dans la Stratégie de Passation des Marchés, par exemple :

- Les conclusions importantes concernant les besoins en acquisitions durables, les opportunités et les risques associés et la capacité du marché-fournisseur à y répondre ;
- Les actions nécessaires pour gérer les risques et opportunités des acquisitions durables ;
- L'approche recommandée en termes de la demande (par exemple réduire la demande ou recyclage, etc.) ;
- Comment l'approche du marché économique satisfera-t-elle les objectifs d'acquisitions durables ;
- Comment les priorités d'acquisitions durables seront incorporées dans l'expression des besoins de l'acheteur ;
- A quel moment les critères de durabilité seront-ils utilisés, par exemple lors de pré-qualification ou comme critères d'évaluation ;
- La nature des critères d'évaluation en termes de durabilité et l'importance qui leur sera donnée, en prenant soin de trouver le meilleur équilibre avec les autres critères, tels le prix et la qualité ;
- Les avantages de durabilité attendus, y compris les économies sur la durée de vie ; et

- Les impacts de l’approche liée à la durabilité sur le plan et le budget du projet.

3.2.2 Evaluation stratégique

L’objectif de l’évaluation des besoins en termes de durabilité de la première étape est d’identifier les impacts et aspects significatifs en termes de durabilité qui surviennent et les opportunités pour les gérer. Le Bénéficiaire doit préparer une liste priorisée des besoins de durabilité, des opportunités et risques et de la manière de les gérer au long du processus d’acquisition. Afin de minimiser la subjectivité dans l’analyse des impacts liés à la durabilité, il y a lieu de :

- Se référer aux spécifications/descriptions de besoins précédemment utilisés et indiquer ce qui a bien fonctionné et ce qui pourrait être amélioré ;
- Examiner les impacts de durabilité importants à chaque étape du cycle de vie, depuis les composants premiers jusqu’aux produits livrés, jusqu’au processus de mise à la réforme ; et
- Interroger un large éventail de fabricants, fournisseurs, spécialistes du secteur industriel et utilisateurs finaux concernant les approches nouvelles et innovantes.

Une approche priorisée des impacts en matière de durabilité, fondée sur la comparaison de l’importance et des coûts/avantages, aidera à identifier une liste restreinte des besoins les plus importants. L’objectif est de créer un contour réaliste et faisable pour l’acquisition. Cela est essentiel, car il permettra de définir les spécifications, les critères d’évaluation, la sélection du fournisseur, les termes du marché, les Indicateurs de Performance Clés (IPC) et les acquisitions futures.

3.3 Exigences de Durabilité

Toutes les priorités de durabilité identifiées doivent être prises en compte et incluses dans la conception du processus d’acquisition, dans les spécifications et dans la méthodologie d’évaluation. Cela permet d’assurer que les priorités de durabilité appropriées font partie de la décision d’acquisition. Lors de la formulation des spécifications, les aspects ci-après doivent être pris en compte :

- les spécifications doivent se conformer à la législation et à la réglementation locales ;
- le marché économique est-il préparé à répondre aux besoins de durabilité (c’est-à-dire : quels sont les renseignements collectés lors de l’analyse et de la consultation des fournisseurs) afin d’améliorer la possibilité d’obtenir des Soumissions conformes ; et
- les priorités de durabilité devraient être communiquées de manière transparente et effective aux Soumissionnaires potentiels dans les spécifications.

Il existe deux types de spécifications : descriptive (ou de conformité) et de performance. Ces différentes spécifications encouragent différemment l’innovation de la part du marché économique et le Bénéficiaire doit se demander laquelle est préférable pour répondre aux priorités de durabilité de l’acquisition.

Il y a des différences importantes entre les spécifications de conformité et de performance qui auront un impact sur le choix du Bénéficiaire quant au type de spécification à retenir.

3.3.1. Spécifications descriptives

Les spécifications descriptives décrivent en détail les prescriptions techniques de la conception, de la méthode de production, de la construction et/ou livraison. Elles sont parfois désignées sous les termes de spécifications techniques, détaillées, d'intrants ou de conception. Lorsque la durabilité est une priorité, la spécification peut se référer à une caractéristique physique (attribut) du produit (par exemple : contenu recyclé), ou à la manière selon laquelle le produit est manufacturé ou livré (procédé, par exemple : produit de bois géré de manière durable).

En général, les procédures d'appel d'offres utilisent des spécifications descriptives, par exemple le Soumissionnaire doit se conformer aux prescriptions du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire contrôle la conception et la méthode de réalisation/livraison. Il y a peu de place pour l'innovation ou des solutions variantes durables.

Les spécifications descriptives font l'objet d'une évaluation selon des critères de qualification. Cela signifie que la Soumission satisfait ou ne satisfait pas aux exigences. La satisfaction des spécifications est nécessaire pour qu'une Soumission puisse être conforme pour l'essentiel.

3.3.2 Spécifications de performance

Les spécifications de performance décrivent le résultat exigé en termes d'exigences opérationnelle, fonctionnelle ou de durabilité. Elles sont parfois mentionnées par l'expression spécifications fondées sur les résultats. . Lorsque la durabilité est une priorité, la spécification peut se définir la fonction envisagée que le produit est susceptible de remplir, par exemple/ la résistance et la durabilité de béton à fournir, ou l'efficacité énergétique/carburant d'une machine.

Les spécifications de performance sont utilisées lorsque le Bénéficiaire recherche des innovations de solutions durables. Cela est particulièrement effectif pour l'acquisition de besoins nouveaux ou uniques. Les spécifications de performance font l'objet d'une évaluation selon leur mérite. Les Propositions peuvent être classées les unes par rapport aux autres en fonction de leur qualité et de leur OdR.

Dans toute la mesure du possible, les exigences d'acquisition durable devraient être fondées sur la preuve (c'est-à-dire avec remise de pièces justificatives) et, le cas échéant être fondées sur un critère de label existant de type label social ou label écologique. Les spécifications techniques durables détaillées doivent être formulées soit sous la forme de spécifications descriptives précises (décrivant la nature exacte du besoin sur un plan technique) ou de spécifications de performance (décrivant la nature exacte des résultats en termes de durabilité ou de l'objectif à atteindre).

Une exigence spécifique peut s'appuyer sur une norme de durabilité que la Firme doit satisfaire, ou qui permet à la Firme de proposer leurs idées, innovations et approches pour la gestion du risque de durabilité. Les spécifications de conformité en termes de durabilité peuvent aussi spécifier les matériaux devant être utilisés pour la production et/ou la méthode de production, d'emballage ou de prestation du service.

Cependant, le niveau des spécifications doit être en lien direct avec l'objet du contrat et ne peut inclure que des exigences qui sont en relation avec la production des Biens, Travaux et Services à acquérir.

3.3.3 Normes de l'Industrie et Vérification

Les critères de durabilité sont généralement fondés sur des normes vérifiables et des compétences techniques. La conformité d'un fournisseur avec les normes de durabilité est vérifiée par l'autorité de certification pertinente, par exemple ISO. Cependant, le Bénéficiaire doit effectuer des vérifications et obtenir confirmation de l'autorité de certification.

Les critères de durabilité, lorsque cela est approprié, doivent faire mention d'une certification spécifique ou d'une vérification des normes environnementales ou sociales, d'un code ou de normes de système de gestion d'une industrie spécifique. Des exemples incluent : Gestion de la Sécurité et de la Santé au Travail (OHSAS 18001), Système de Management Environnemental et d'Audit de l'Union Européenne (EMAS), Systèmes de Management Environnemental (ISO 14001), Systèmes de Management de l'Energie (ISO 50001). Le Bénéficiaire peut aussi décider de demander aux fournisseurs de signer leur propre code de conduite ou charte de durabilité et l'inclure dans le contrat en tant que IPC.

Le Bénéficiaire peut inclure des critères relatifs à des bases de données fournisseurs de l'industrie ou d'autres bases de données externes préétablies, fiables, contenant les données fournisseurs, telles que celles d'organisations professionnelles.

Certaines organisations professionnelles maintiennent leur propre base de données de qualifications de fournisseurs ou d'inscription en ligne de fournisseurs ou utilisent des prestataires de services « risque fournisseur et gestion de performance » qui maintiennent des bases de données. D'autres sources incluent les listes publiques de fournisseurs de produits certifiés/labellisés, les réseaux locaux, le Réseau Global des Nations-Unies (spécifiques aux N.U.), le Pacte Mondial des N.U., ou le « Global Reporting Initiative ».

La capacité technique est essentielle pour assurer la conformité avec les exigences sociales et environnementales. Le Bénéficiaire peut, par exemple, exiger des qualifications adéquates pour garantir que les mesures nécessaires d'hygiène et sécurité soient mises en œuvre. Selon le principe de proportionnalité, le critère de durabilité doit être directement relié à l'exécution du contrat, c'est-à-dire lors de la phase de pré-qualification, des certifications ou la vérification équivalente des normes spécifiques environnementales ou sociales, de codes de conduite du fournisseur ou d'un système de gestion peuvent être exigées (c'est-à-dire.: OHSAS 18001, EMAS, ISO 14001, BSCI/SA8000, ISO 50001). Ce type de certification indépendante est susceptible

d’être utilisé pour vérifier les qualifications technique et professionnelle nécessaires d’un fournisseur.

3.3.4 Labels écologiques et sociaux

Lors de la mise en œuvre des acquisitions durables, le recours aux certificats de normes et de labels devrait être envisagé. Ils peuvent être utiles au Bénéficiaire pour surmonter certains défis lorsque l’on envisage d’obtenir la durabilité sociale et environnementale de façon raisonnable.



Les Labels Ecologiques et Autocollants Verts sont des systèmes de labels pour les aliments et les produits de consommation. Les Labels Ecologiques sont fondés sur le volontariat, alors que les Autocollants Verts sont imposés légalement ; par exemple, en Amérique du Nord, les appareils électroménagers et les automobiles sont l’objet de l’ « Energy Star ».



Le Fairtrade Mark : ce label est une marque déposée de certification pour les produits provenant de producteurs de pays en développement. Ce label est utilisé seulement pour des produits certifiés en conformité avec les normes Fairtrade et sur des matériaux promotionnels afin d’inciter les consommateurs à acheter les produits Fairtrade.

Lorsqu’ils sont utilisés de manière adéquate, les labels peuvent être utiles pour préparer des spécifications descriptives et des critères d’attribution. Le Bénéficiaire peut utiliser les critères des labels pour préparer des spécifications de conformité et pour vérifier la conformité.

Cependant pour utiliser les labels de manière appropriée, les aspects ci-après doivent être pris en compte :

- Le label doit être une certification dotée de crédibilité et internationalement reconnue ou un plan d’accreditation ;
- L’utilisation du label doit être pertinent à l’objet de l’acquisition ; et
- Les Firmes ne devraient pas se voir demander d’être certifiées pour un label ; des labels ou accreditation équivalents devraient être acceptées.

Bien que moins répandus que les labels écologiques, des labels sociaux apparaissent dans plusieurs secteurs économiques. Les labels sociaux peuvent traiter divers types de questions économiques, tels que les droits humains, le droit des travailleurs, la prohibition du travail des

enfants, le paiement d'un prix équitable aux producteurs des pays en développement, etc. Certains labels traitent à la fois des aspects écologiques et sociaux.

D'autres labels se focalisent sur un aspect unique (par exemple GoodWeave, dédié à mettre un terme au travail illégal des enfants dans l'industrie du tapis, ou le Forest Stewardship Council pour la foresterie durable). Lorsqu'il rédige les spécifications et prépare les critères d'évaluation, le Bénéficiaire doit s'assurer que les spécifications se rapportant à la performance sociale des firmes sont applicables à ce qui fait l'objet de l'acquisition.

3.4 Sélection des Fournisseurs et Attribution du Marché

Il est important que les documents de passation de marché décrivent clairement les critères d'évaluation relatifs à la durabilité de sorte que les Soumissionnaires soient informés de la manière dont leur Soumission sera évaluée.

En fonction de la nature, de la taille et de la complexité de l'acquisition, le Bénéficiaire peut organiser une réunion d'information pour les fournisseurs, préalable à l'appel d'offres. Le but en est de fournir aux Soumissionnaires potentiels une notification précoce de l'opportunité de participer à la procédure d'acquisition et les informer des priorités de durabilité spécifiques qui sont visées.

Il s'agit d'une opportunité de garantir que les Soumissionnaires potentiels comprennent pleinement la perspective de participer. Le Bénéficiaire peut fournir des explications et répondre aux questions concernant ses besoins, les attentes commerciales et les besoins du projet en matière de durabilité. C'est aussi une opportunité pour promouvoir la compétition et influencer les Soumissionnaires de manière proactive.

Il est fondamental de maintenir la transparence et la responsabilisation avant, pendant et après ces réunions.

3.4.1 Evaluation

La méthodologie d'évaluation déterminera la manière dont les Soumissions seront évaluées. La méthodologie peut comprendre :

- Des critères de qualification qui établissent toutes les exigences obligatoires qui doivent être satisfaites (critères de type passe/ne passe pas ou oui/non) ;
- Des critères à notation : ils font l'objet de pondération et permettent de noter les Soumissions et les classer par ordre de mérite ;
- Des critères monétairement quantifiables : la méthodologie et les calculs appliqués aux prix afin d'établir les coûts évalués comparatifs, tels que les coûts durant la vie économique, les ajustements en fonction de garanties opérationnelles min/max, la marge de préférence locale, et lorsque les priorités de durabilité peuvent être traduits en termes monétaires, telles la consommation énergétique, les émissions de CO2 ou la production de déchet.

Le Soumissionnaire dont la solution est la meilleure au plan de la durabilité n'est pas toujours le Soumissionnaire retenu, s'il n'est pas compétitif par ailleurs. Les Soumissions doivent être évaluées pour l'intégralité des critères, afin de déterminer la solution la mieux adaptée et offrant la meilleure OdR.

Le contrat peut parfois être attribué à la condition d'atteindre un niveau de durabilité minimal sur une période de temps donné. Cela permet au Soumissionnaire de mettre au point et d'améliorer des systèmes ou approches afin d'obtenir des améliorations incrémentales vers le but ultime en matière de durabilité.

3.4.2 Evaluation des Aspects autres que le prix

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour évaluer les aspects autres que le prix.

La première méthode, la plus fréquemment utilisée, consiste à noter la solution proposée par le moyen de critères de notation pondérés. Cette méthode revient à récompenser les solutions qui dépassent les attentes minimales ou indiquent des normes ou une performance meilleures.

Une seconde méthode consiste à évaluer, en attribuant des notes, dans des contextes très spécifiques. Le Soumissionnaire peut être invité à fournir la description, comme faisant partie de leur Soumission, de leur expérience et de la méthode qu'il propose pour réaliser et livrer la solution durable. Le Bénéficiaire peut alors évaluer l'approche et la méthodologie du Soumissionnaire pour la réalisation du contrat et pour gérer les opportunités et les risques en matière de durabilité.

Une troisième méthode est celle dans laquelle le Bénéficiaire effectue des tests sur le produit afin de vérifier s'il est adapté ou suffisamment robuste. Dans la négative, le produit pourrait conduire à d'autres problèmes de durabilité ou à des coûts de réparation et remplacement plus élevés. Les labels écologiques, les déclarations de Produit Environnemental et autres normes de produit peuvent aider à évaluer les références d'un produit. Une variante est de recourir à des résultats d'essais ou des références obtenues d'autres clients afin d'évaluer cet aspect important.

Une quatrième méthode consiste à évaluer les coûts durant la vie économique utile. Les techniques pour le faire consistent à évaluer les impacts en termes de durabilité en liaison à des étapes clés du cycle de vie d'un produit, par exemple l'extraction des matériaux de base, le traitement des matériaux, la fabrication, la distribution, l'usage, la réparation et la maintenance, la réforme ou le recyclage, et les impacts environnementaux, tels les émissions de CO₂. Si cette technique est surtout utilisée pour évaluer les impacts environnementaux, elle peut aussi être utilisée pour tous les aspects liés à la durabilité..

3.4.3 Outils d'évaluation des Coûts durant la vie économique

Les coûts durant la vie économique se réfèrent au coût total de propriété d'un bien durant sa vie. Les coûts pris en compte comprennent le coût financier, relativement simple à calculer, et les coûts environnementaux et sociaux, qui sont plus difficiles à quantifier en termes monétaires. Les domaines de coûts qui sont pris en compte dans le calcul du coût total durant la vie

économique comprennent la planification, la conception, la construction et l'acquisition, l'exploitation, la maintenance, le remplacement et la réhabilitation, l'amortissement et le coût du financement et le remplacement ou la réforme. Des exemples de prise en compte de durant la vie économique sont fournis ci-après :

- Coûts de vie économique et achats publics verts (« Life Cycle Cost and green public procurement »)¹
- Outil suédois (« Swedish Tool »)²
- Outil danois (« Danish Tool »)³
- L'outil pour l'acquisition durable SMART⁴
- ISO 15686-5 sur les Bâtiments et Biens Construits – Planification de la vie de service – Partie 5 : Coûts de vie économique (« Buildings and Constructed assets — Service-Life Planning – Part 5: Life-Cycle Costing »)

3.4.4 Attribution de Contrat

Lorsque la durabilité est une priorité, les engagements liés à la durabilité, les normes et mesures doivent être stipulés dans le contrat pour garantir que le fournisseur est dans l'obligation contractuelle de s'y conformer. Dans le cas de l'introduction initiale d'objectifs de performance liés à la durabilité, cela peut être décrit dans les IPCs en termes de performance incrémentale.

Il peut être approprié d'insérer une clause d'Analyse de la Valeur dans le marché/contrat permettant au fournisseur de proposer des améliorations et une meilleure efficacité de durabilité durant l'exécution du marché.

3.4.5 Indicateurs de Performance Clés (IPC)

Des Indicateurs de Performance Clés (IPC) sont utilisés pour mesurer la performance des fournisseurs. Les IPC cibles et liés peuvent couvrir la totalité du spectre des impacts en termes de durabilité en fonction des priorités fixées. Ces priorités peuvent être affinées durant l'étape de sélection, telles que les matières premières à utiliser, les normes de travail/main d'œuvre de la chaîne logistique, l'origine et la formation de la main d'œuvre et la gestion des biens fournis en fin de vie.

Les IPC et les cibles doivent être alignés sur les buts et objectifs du Bénéficiaire en général, et les objectifs de l'approche de l'acquisition durable.

3.4.6 Les Incitatifs de Performance

¹ <http://ec.europa.eu/environment/gpp/lcc.htm>

² <http://www.kkv.se/upphandling/hallbarupphandling/stall-hallbarhetskrav/Livscykelkostnader-LCC/>

³ <http://mst.dk/virksomhed-myndighed/groenstrategi/groenne-indkoeb/totalomkostninger/>

⁴ <http://www.smart-spp.eu>

Le Bénéficiaire peut recourir à des incitatifs de performance en matière de durabilité liés aux IPC. Cela peut inciter le fournisseur à satisfaire voire excéder les attentes ou le dissuader de ne pas y satisfaire. Les incitatifs peuvent comprendre :

- Un bonus payé au fournisseur s’il atteint les cibles ;
- Un malus/une pénalité en cas de performance insuffisante ou manquement ;
- Un contrat à prix ferme (de sorte que la réduction de gaspillage ou l’amélioration d’efficacité pourrait améliorer la marge bénéficiaire du fournisseur) ; ou
- Un accord de partage de bénéfices peut être utilisé (stipulant que le client et le fournisseur partagent les bénéfices des améliorations dans les dispositions de durabilité de la fourniture).

3.5 Exécution du Contrat

Durant la phase d’exécution, le Bénéficiaire devrait gérer le marché de manière proactive afin d’assurer que les priorités en matière de durabilité soient satisfaites, comme convenu. Il est essentiel que l’attribution du marché ne soit pas perçue comme l’achèvement du processus d’acquisition durable, mais plutôt le commencement d’un processus qui conduise à la satisfaction des besoins en matière de durabilité.

La meilleure manière de gérer l’exécution du marché et la relation avec le fournisseur est de mettre au point un plan de gestion du contrat. Ce plan peut être finalisé et convenu entre les parties pour inclure des objectifs et des mesures de performance. Le fait de lier les objectifs de durabilité et le plan de gestion du contrat peut aider à maintenir le focus et la dynamique en vue d’obtenir les résultats en matière de durabilité.

Le profil de risque de l’acquisition durable devrait être revisité durant les phases de planification et de sélection. Cela aide à maintenir l’intérêt de l’acheteur et la focalisation continue sur les risques et opportunités de l’acquisition durable.

3.5.1 Suivi de la Performance

Le suivi en continu de la performance est nécessaire durant l’exécution du contrat pour garantir que le fournisseur persévère à livrer conformément aux spécifications, termes du contrat, IPC et/ou plans d’actions distincts.

Des réunions de suivi devraient être organisées selon une périodicité convenue, et pour les contrats importants avec des fournisseurs clés, elles devraient avoir lieu en personne. Ces réunions devraient être l’occasion pour les parties de communiquer, partager leurs préoccupations, faciliter la compréhension mutuelle et promouvoir une saine relation de travail.

Une bonne pratique consiste également à réaliser des audits périodiques du fournisseur durant l’exécution du contrat, en particulier pour des contrats importants et complexes, afin de vérifier que les déclarations concernant la durabilité et les pratiques de travail satisfont bien aux exigences convenues entre les parties.

Durant cette phase, le suivi des résultats repose habituellement sur la collecte effective d'informations en relation avec ce qui est livré, et avec la norme ou le niveau de performance qui est mesuré. Les informations doivent être collectées au point adéquat de la chaîne logistique et consolidées pour permettre de visualiser la situation globalement.

3.5.2 Rapports

Les résultats en matière de durabilité doivent être consignés de manière ouverte et transparent dans un rapport. Ils peuvent être incorporés dans les rapports de l'acheteur, tels le rapport annuel, un rapport spécifique ou dans un rapport plus formel faisant l'objet d'une vérification indépendante. En agissant ainsi, l'équipe d'acquisition doit s'assurer que les informations consolidées sont présentées de manière utile pour la direction et de manière pertinente pour les besoins de publication externe.

3.5.3 La Gestion de la Relation avec le Fournisseur

Alors que la gestion du contrat est essentielle pour obtenir les résultats escomptés, il est aussi important de gérer la relation avec le fournisseur. Ceci implique de définir les attentes de manière claire (par le moyen du contrat et des IPC), et de gérer tout problème susceptible de survenir de manière professionnelle et diligente.

La qualité de la relation avec le fournisseur peut être renforcée et améliorée par un ensemble de pratiques, incluant:

- S'assurer que le fournisseur comprend pleinement les engagements contractuels et la manière de les tenir, y compris les priorités de durabilité ;
- Adopter un contrat qui équilibre les risques entre l'acheteur et le fournisseur de manière équitable ;
- Adopter des procédures (par ex. contrats de base, protection de la propriété intellectuelle) et des conditions (par ex. paiements diligents) qui génèrent de meilleures conditions pour toutes les parties prenantes de la chaîne logistique ;
- S'assurer que les fournisseurs qui ont livré dans les délais voulus sont payés dans les délais conformes aux clauses contractuelles et aux exigences juridiques ; et
- Améliorer le règlement des problèmes par un dialogue équitable, transparent, professionnel et diligent.

3.5.4 Réforme/élimination

Des stratégies de réforme/élimination durables doivent être formulées en préparation de la fin de vie économique de certains biens, matériels et infrastructure. Les options d'élimination doivent être considérées et évaluées avec l'objectif de minimiser l'impact environnemental, maximiser le recyclage et la réutilisation et rechercher toutes opportunités de minimiser la mise en décharge et la pollution. L'élimination de manière contraire à la déontologie est susceptible

d’impacter les communautés et l’environnement de manière significative, pouvant entraîner des coûts de restauration et des dommages à la réputation.

Les exigences de l’élimination doivent être prises en compte lors des étapes de conception et d’acquisition et évaluées tout au long de la phase d’utilisation du produit/de la vie économique. Ceci peut comprendre la prise en compte des besoins de démontage et de réutilisation dès la phase de conception, la sélection optimale des composants et des matériaux dans les spécifications afin de maximiser les possibilités de recyclage, et la récupération de sous-systèmes et ressources tout en minimisant l’usage de matériaux dangereux.

3.6 Suivi du Contrat

Ce suivi commence alors que le contrat se termine et couvre les activités de vérification et d’examen de la livraison et l’évaluation des résultats et priorités en matière de durabilité. Et le cas échéant, de leur impact.

Ce processus peut comprendre, entre autres, le débriefing du fournisseur et des parties prenantes importantes pour rechercher ce qui a bien fonctionné et ce qui pourrait être amélioré, quelles leçons en tirer et comment les partager avec toutes les parties concernées.

Il peut s’avérer utile de préparer un document de débriefing, afin d’informer la préparation de projets futurs similaires, qui pourrait contenir au minimum:

- un aperçu de la performance concernant les besoins, les objectifs et/ou priorités de durabilité ;
- si les buts de durabilité ont été atteints ;
- s’ils ont été atteints aussi bien que prévu ;
- les impacts (tant positifs et négatifs) en résultant ; et
- l’analyse des facteurs clés de succès et comment ils pourraient être incorporés dans la prochaine acquisition durable.

Les leçons apprises, tant par la BIsD et le Bénéficiaire, devraient être partagées entre ces deux parties. En ce faisant, le personnel de la BIsD et du Bénéficiaire, auront l’opportunité d’apprendre à partir des expériences réussies et celles qui le sont moins en vue d’obtenir des résultats dans leurs acquisitions durables.

Section 4 – Aspects Environnementaux, Sociaux, Hygiène et Sécurité (ESHS)

4.1 Aspects ESHS

Lors de l'étape de Préparation de Projet du cycle des acquisitions de la BIsD, comme indiqué dans le schéma ci-dessous, il est nécessaire de comprendre les risques et problèmes liés à ESHS qui devront être reflétés dans les dispositions d'acquisition et les contrats.

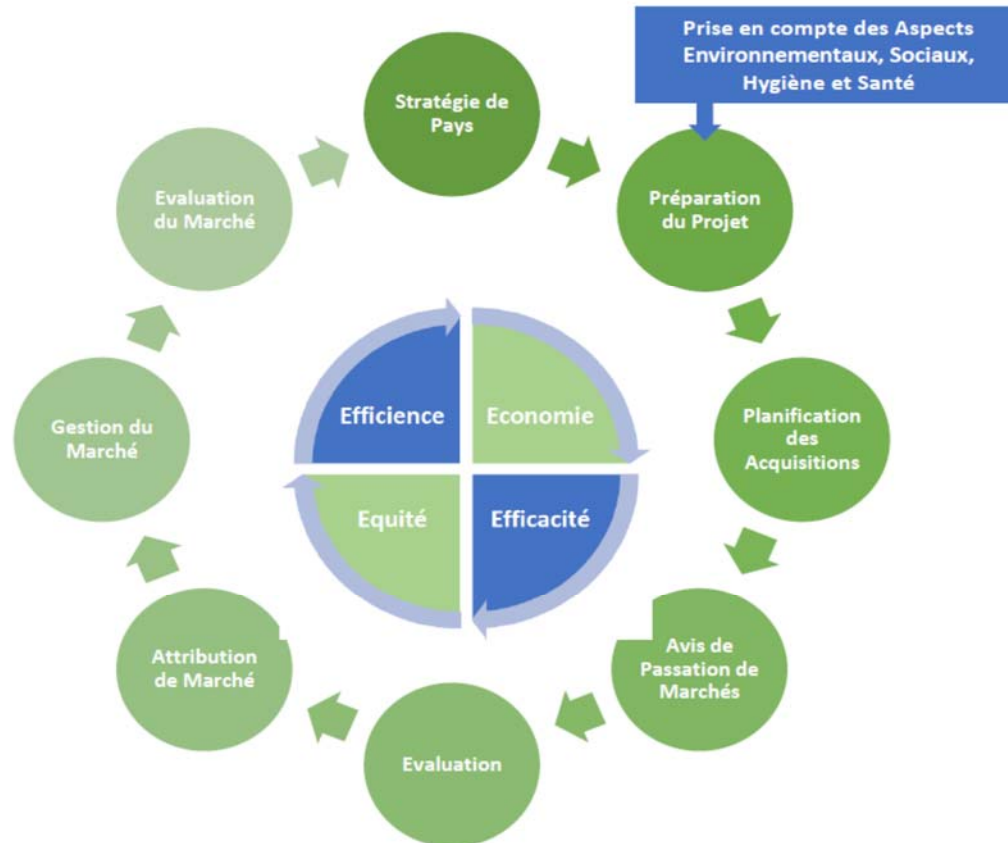


Schéma II – Cycle du Projet

4.2 Comprendre les Risques et Problèmes ESHS

Pour identifier les risques et impacts ESHS, il est nécessaire de recueillir des spécialistes du Bénéficiaire, y compris les experts environnementaux, sociaux, juridiques, techniques, ceux de la santé et de la sécurité, de la construction, et de la passation des marchés. Des spécialistes d'autres disciplines peuvent contribuer sur des aspects spécifiques, par exemple la sécurité de l'énergie hydroélectrique. La BIsD peut conseiller le Bénéficiaire quant au type d'expertise et

d'informations nécessaires, et le niveau de connaissance, compétence et expérience nécessaires à ces experts.

Les risques et questions ESHS à prendre en compte comprennent ceux résultant de la conception et de la réalisation des Travaux, tels que décrits dans les documents de préparation de projet, dont :

- L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux;
- Les cadres de gestion environnementale et sociale;
- Le Plan de Gestion environnementale ou le Plan de Gestion environnementale et sociale;
- Le Plan d'Engagement environnemental et social;
- Le Cadre de Politique de Réinstallation;
- le Plan de Réinstallation;
- Les conditions d'obtention des permis ou consentements, ou toute forme de conditions de l'autorité de régulation en liaison avec tout permis ou approbation dans le cadre du projet; et/ou
- La réglementation, les spécifications générales ou spécifiques au secteur concerné, ou les procédures types opératoires.

En outre, les spécialistes environnementaux et sociaux du Bénéficiaire doivent prendre en compte les aspects et risques contextuels spécifiques au secteur, au pays, à la région ou au régime réglementaire ou opérationnel, tels que:

- La disponibilité des mesures de mitigation (telles que les dispositifs de contrôle de la circulation ou de traitement des déchets) ;
- Les méthodes de travail traditionnellement acceptées ; et
- La mise en œuvre des meilleures pratiques industrielles internationales.

4.3 Les Politiques du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire doit expliciter ses attentes aux Soumissionnaires concernant la performance ESHS Durant l'exécution. Cela peut être réalisé au mieux par une déclaration (par exemple une déclaration de politique ESHS), saisissant et communiquant de manière claire les objectifs généraux de la législation, de la réglementation, des normes, de la pratique, des spécifications et des exigences du Bénéficiaire. La politique ESHS du Bénéficiaire doit être sous la forme d'une série de déclarations simples, brèves (par ex. une page) et sans ambiguïté, appropriées aux travaux et spécifiques aux questions, risques et impacts ESHS du projet. Elle devrait exiger, par exemple, les Bonnes Pratiques Internationales de l'Industrie, un lieu de travail sûr et hygiénique, et l'intention d'appliquer les lois et règlements applicables, etc. de manière à clarifier comment ils sont interprétés en pratique.

Les DTPM de la BIsD contiennent des recommandations sur les sujets à inclure dans la politique ESHS du Bénéficiaire. Alors que la politique ESHS du Bénéficiaire spécifie les responsabilités de

l'Entrepreneur et du Directeur des Travaux lors de l'exécution, le DTPM décrit les normes de mesure de performance en vue d'obtenir les résultats ESHS.

Certains Bénéficiaires (ou leurs agences d'exécution) peuvent avoir une politique ESHS en place, qui est appropriée ou qui est susceptible d'être adaptée pour les besoins du projet (afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux spécifiques). La politique ESHS préparée spécifiquement pour un projet sera probablement applicable à d'autres projets ultérieurs mis en œuvre par l'agence et devrait par conséquent constituer un investissement utile.

Les spécialistes environnementaux et sociaux de la BIsD peuvent conseiller le Bénéficiaire durant la préparation de la politique ESHS du Bénéficiaire quant au contenu approprié des risques du projet.

Section 5 – Acquisitions Prenant le Genre en Compte

5.1 Introduction

Alors que les autorités publiques réforment leurs politiques d'achats publics, elles utilisent ce domaine comme un levier stratégique pour accélérer l'inclusion économique des femmes, en s'appuyant sur le pouvoir acheteur de l'état, tout en maintenant des normes rigoureuses de gouvernance.

La réforme des marchés publics pour renforcer l'inclusion des femmes est susceptible de générer des dividendes de la diversité par l'augmentation de l'emploi et la croissance économique. Les politiques d'acquisition sensibles au genre peuvent aussi réduire les risques économiques et commerciaux en diversifiant les chaînes logistiques.

5.2 Exemples de Politiques d'Égalité Hommes-Femmes

5.2.1 ONU Femmes - Acquisitions sensibles au Genre

La pratique des acquisitions sensibles au genre consiste à sélectionner des services, biens ou travaux de génie civil durables de manière à prendre en compte l'impact sur l'égalité hommes-femmes et la promotion des femmes. ONU Femmes ambitionne à assurer que toutes opérations, y compris les processus d'acquisitions, soutiennent son mandat pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes et des filles, pour la promotion de la femme et pour l'égalité entre les sexes. L'action de l'ONU Femmes sur les acquisitions sensibles au genre est donc conforme au but stratégique de cette organisation pour l'intégration des femmes en général. La pratique des acquisitions sensibles au genre offre l'opportunité à l'acheteur d'étendre son marché économique globalement, de diversifier ses chaînes logistiques tout en faisant croître l'économie et améliorant la vie des femmes et des filles dans le monde, dans le même temps.

En 2016, les Nations-Unies (N.U.) ont consacré 17,7 milliards de dollars des EU à des acquisitions de services, biens ou travaux de génie civil afin de remplir ses fonctions. Globalement, le montant des acquisitions des états, des entreprises et autres organisations non-gouvernementales s'élève à des milliards de dollars. Pourtant, moins de 1% d'entreprises dirigées par des femmes ont accès au marché des acquisitions et se voient attribuer des contrats (Vazquez & Sherman, 2013).

5.2.2 Acquisitions sensibles au Genre: les Politiques du Changement

En 2014, les membres du G20 ont convenu de réduire les inégalités hommes-femmes sur le marché du travail de 25 pour cent à l'échéance 2025. La politique des achats publics constitue un des outils les plus puissants dont les pouvoirs publics disposent afin de les aider à réformer. Tous les membres du G20, quels que soient leur cadre juridique, peuvent mettre en œuvre des mesures visant à accroître la possibilité pour les femmes de bénéficier de la politique des achats publics.

Les achats publics comptent pour environ un cinquième du produit national brut global. L'estimation de la contribution des entreprises dirigées par des femmes est de 1% seulement.

Les entreprises dirigées par des femmes sont confrontées à des obstacles considérables pour accéder aux appels d’offres et pour remporter des contrats d’acquisitions. La conception inadéquate de beaucoup de procédures d’acquisition empêche l’obtention de résultats plus inclusifs pour les femmes. Les pouvoirs publics devraient réformer leurs politiques d’achats afin d’explicitement l’exigence d’une plus grande participation de la main d’œuvre féminine et un recours plus fort à des fournisseurs femmes.

5.3 Politique de Promotion des Femmes

La Politique de Promotion des Femmes constitue une première pour la BIsD et formule l’engagement formel de la BIsD en vue de promouvoir l’habilitation des femmes pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable et la croissance inclusive. Elle marque également la promesse de la BIsD de libérer le « potentiel inexploité » des femmes dans ses Pays Membres et les communautés musulmanes, en formulant les principes fondamentaux guidant ses programmes et interventions pour réduire les barrières à leur développement économique et social.

La Politique est destinée à guider la BIsD en vue d’intégrer la promotion des femmes dans les futures opérations, conformément à la Stratégie Décennale de la BIsD et de son programme de réforme fondé sur le Programme Quinquennal du Président (2017–2022). Elle contribuera également à la mise en œuvre du Plan d’Action pour la Promotion des Femmes (PAPFO) de l’Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et des Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations-Unies. Tous les Pays Membres de la BIsD sont signataires de ces accords, qui stipulent que l’habilitation des femmes en constitue un élément essentiel. Le Programme de Développement Durable à l’Horizon 2030 inclut un objectif spécifique (ODD 5) visant à réaliser l’égalité hommes-femmes et à habiliter toutes les femmes et les filles, tout en reconnaissant la promotion des femmes comme un catalyseur de progrès pour tous les 17 ODD.

Les régions et les communautés qui bénéficient de l’assistance du Groupe de la BIsD présentent des caractéristiques communes ; cependant, il existe une large pluralité de facteurs ethniques, linguistiques, culturels, de profils économiques et de systèmes politiques. Elles diffèrent aussi largement au niveau de leur développement humain, certains pays et communautés étant stables et résilients alors que d’autres sont fragiles. Le statut des femmes et le niveau de leur participation dans le développement socio-économique de leurs communautés et leurs pays varie aussi en fonction des régions. Certains pays ont réalisé d’énormes progrès en réduisant les inégalités de genre dans l’éducation, alors que d’autres se débattent avec une faible participation des femmes sur le marché de l’emploi et/ou une mortalité maternelle élevée.

Il est largement reconnu qu’il y a un fort lien entre l’habilitation des femmes et des résultats améliorés en termes de développement⁵, et que cela peut contribuer de manière significative à

⁵ World Bank Group (2012) ‘World Development Report 2012: Gender Equality and Development’

réduire la pauvreté et à renforcer la croissance économique⁶. L'amélioration de l'accès par les femmes et les filles aux ressources et à leur contrôle est susceptible de générer des gains de productivité, d'améliorer leur situation sociale et leur bien-être et d'amplifier les avantages économiques. Cela a fait de la promotion des femmes un instrument et un objectif central dans la recherche de développement effectif et durable. La Politique capitalise les expériences antérieures et les leçons tirées par la BlSD en matière d'habilitation des femmes, par le moyen d'interventions qui visaient à améliorer la santé, la sécurité alimentaire, les opportunités économiques, l'éducation et l'accès à la technologie et qui soutenaient les connaissances financières et les compétences managériales des femmes.

5.3.1 Etendue de la Politique

La Politique de Promotion des Femmes de la BlSD est conçue pour :

- Reconnaître les rôles et responsabilités particulières des femmes et des hommes, qui leur donne des perspectives, des besoins, des intérêts des rôles et des responsabilités différentes et cependant complémentaires ;
- Répondre aux besoins, intérêts, vulnérabilités et capacités spécifiques des femmes ;
- Identifier et traiter les barrières qui empêchent les femmes de réaliser pleinement leur potentiel ; et
- Soutenir l'accès des femmes et des filles aux opportunités et aux ressources devant assurer qu'elles participent de manière significative aux interventions de la BlSD et en bénéficient, et que cela mène au développement équitable et durable dans les Pays Membres et les communautés musulmanes dans d'autres pays.

Cette Politique concernera tous les secteurs et zones d'engagement de la BlSD, y compris les acquisitions. En reconnaissant que la promotion des femmes est pertinente dans chacun de ces secteurs et zones, la Politique est applicable à tous les départements et unités de la BlSD. En conséquence, la BlSD intégrera la promotion des femmes à tous les niveaux, non seulement dans les projets/programmes, mais aussi dans toutes les politiques, stratégies et procédures d'acquisitions opérationnelles.

5.4 Le Cadre Réglementaire

Le Cadre Réglementaire détaillé dans le schéma ci-après comporte quatre piliers, qui reflètent les défis et les priorités des Pays Membres et l'engagement institutionnel et global de la BlSD en vue d'aider les pays à satisfaire leurs obligations aux plans national et international. Les piliers sont : l'accès, l'intégration (« mainstreaming »), l'agence et l'éducation. La BlSD traitera des quatre piliers, guidée par les principes ci-après : capitaliser les synergies et les complémentarités, effectuer des choix stratégiques dans des zones et modes d'engagement, promouvoir

⁶ United Nations Secretary-General's High-Level Panel on Women's Economic Empowerment (2016) 'Leave No One Behind: A Call to Action for Gender Equality and Women's Economic Empowerment'

l'innovation et être adaptable pour assurer l'inclusion de tous. Ces piliers et ces principes seront stimulés par des facilitateurs clés qui maximiseront l'avantage comparatif et les instruments uniques de la BISD, capitaliseront sur la base de sa structure décentralisée et renforceront les partenariats.

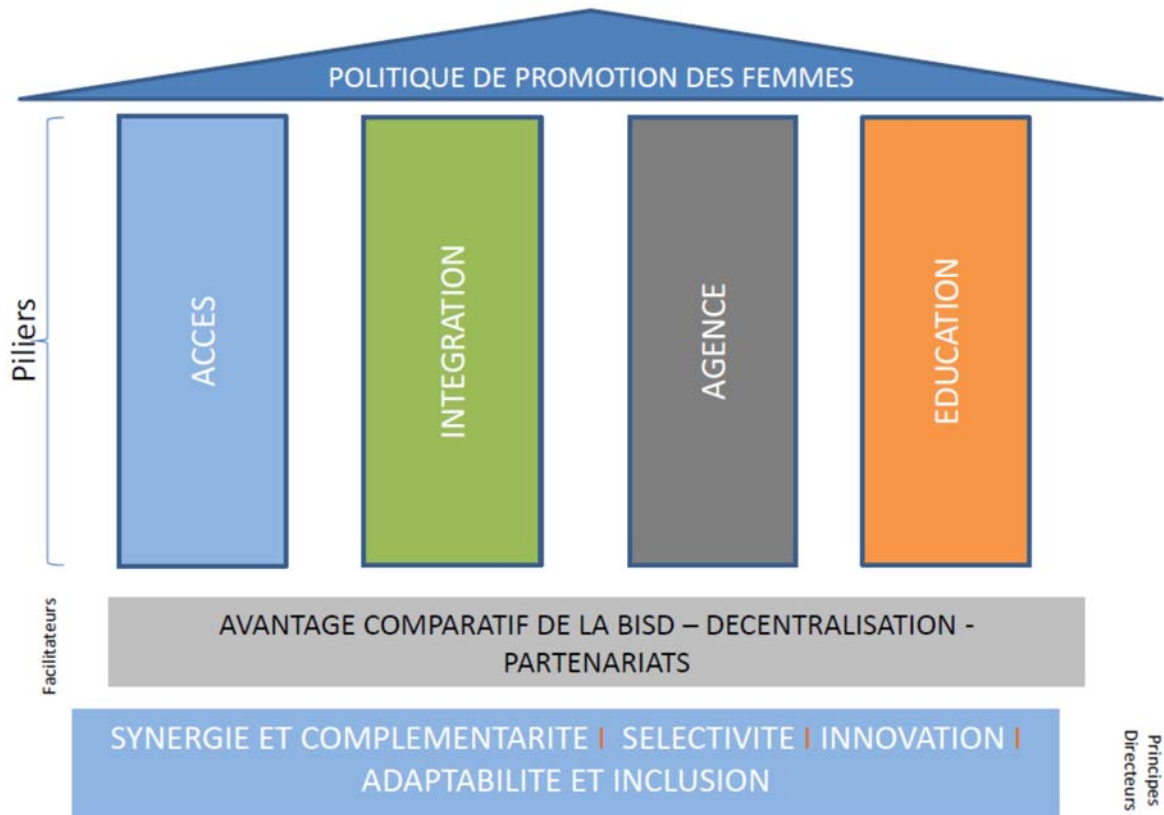


Schéma - III – Cadre Réglementaire pour la Promotion des Femmes

ACCES	Supprimer les barrières à l'accès des femmes aux services et infrastructures de base afin de maximiser leur habilitation, leurs compétences et leurs ressources productives, et par conséquent accroître leurs opportunités économiques et les aider à accumuler et conserver la richesse et à accroître la résilience
INTEGRATION	Introduire des approches et des actions en vue d'intégrer les mesures de promotion des femmes dans l'ensemble de la programmation-pays de la BIsD et du cycle de projet – de la Stratégie de Partenariat du Pays Membre, à l'identification, la préparation, la mise en œuvre de projet, le suivi et l'évaluation et l'apprentissage – afin d'assurer que les femmes participent aux interventions de la BIsD dans les Pays Membres et les communautés musulmanes, et en bénéficient
AGENCE	Renforcer l'engagement effectif des femmes dans le processus de développement socio-économique, de manière à leur permettre d'avoir un contrôle sur les ressources et de participer pleinement au processus de développement de leur communauté et de leur pays
EDUCATION	Développer et faciliter la connaissance, le développement de capacité et les opportunités d'apprendre parmi les pays membres, et par voie de conséquence, intensifier l'usage des bonnes pratiques et piloter l'innovation

Tableau I – Les Piliers de la Politique de Promotion des Femmes

5.5 Les Acquisitions sensibles au Genre:

Le mécanisme susceptible d'être utilisé consiste à inclure des exigences spécifiques dans les documents de passation de marchés, orientées pour promouvoir la participation des femmes dans la main d'œuvre en exigeant que les entrepreneurs attributaires qu'ils préparent des programmes de formation et emploient des femmes. Les spécifications techniques des projets d'infrastructure peuvent être ajustées pour inclure des activités à réaliser par l'entrepreneur, y compris la préparation d'un programme de développement de capacités en vue d'assurer la formation des femmes dans la conduite des matériels lourds et d'un programme de stages afin de mettre en pratique leurs compétences nouvelles. Une autre façon de faire est de fixer un pourcentage réservé à des entreprises dirigées par des femmes.

Annexe I. Pays Membres de la BIsD

La Banque Islamique de Développement est constituée de cinquante-sept (57) Pays Membres.

- Afghanistan
- Albanie
- Algérie
- Azerbaïdjan
- Bahreïn
- Bangladesh
- Bénin
- Brunei
- Burkina Faso
- Cameroun
- Tchad
- Comores
- Côte D'Ivoire
- Djibouti
- Egypte
- Gabon
- Gambie
- Guinée
- Guinée Bissau
- Guyana
- Indonésie
- Iran
- Irak
- Jordanie
- Kazakhstan
- Koweït
- République Kirghize
- Liban
- Libye
- Malaisie
- Maldives
- Mali
- Mauritanie
- Maroc
- Mozambique
- Niger
- Nigeria
- Oman
- Pakistan
- Palestine
- Qatar
- Arabie Saoudite
- Sénégal
- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan
- Surinam
- Syrie
- Tadjikistan
- Togo
- Tunisie
- Turquie
- Turkménistan
- Ouganda
- Emirats Arabes Unis
- Ouzbékistan
- Yémen



Pour obtenir toute information complémentaire sur les Dossiers d'Appel d'Offres Types (DAOT), les Note d'Informations, les documents de formation et les notes d'information, prière se référer à

www.isdb.org/procurement

